

PLAN D'ORGANISATION

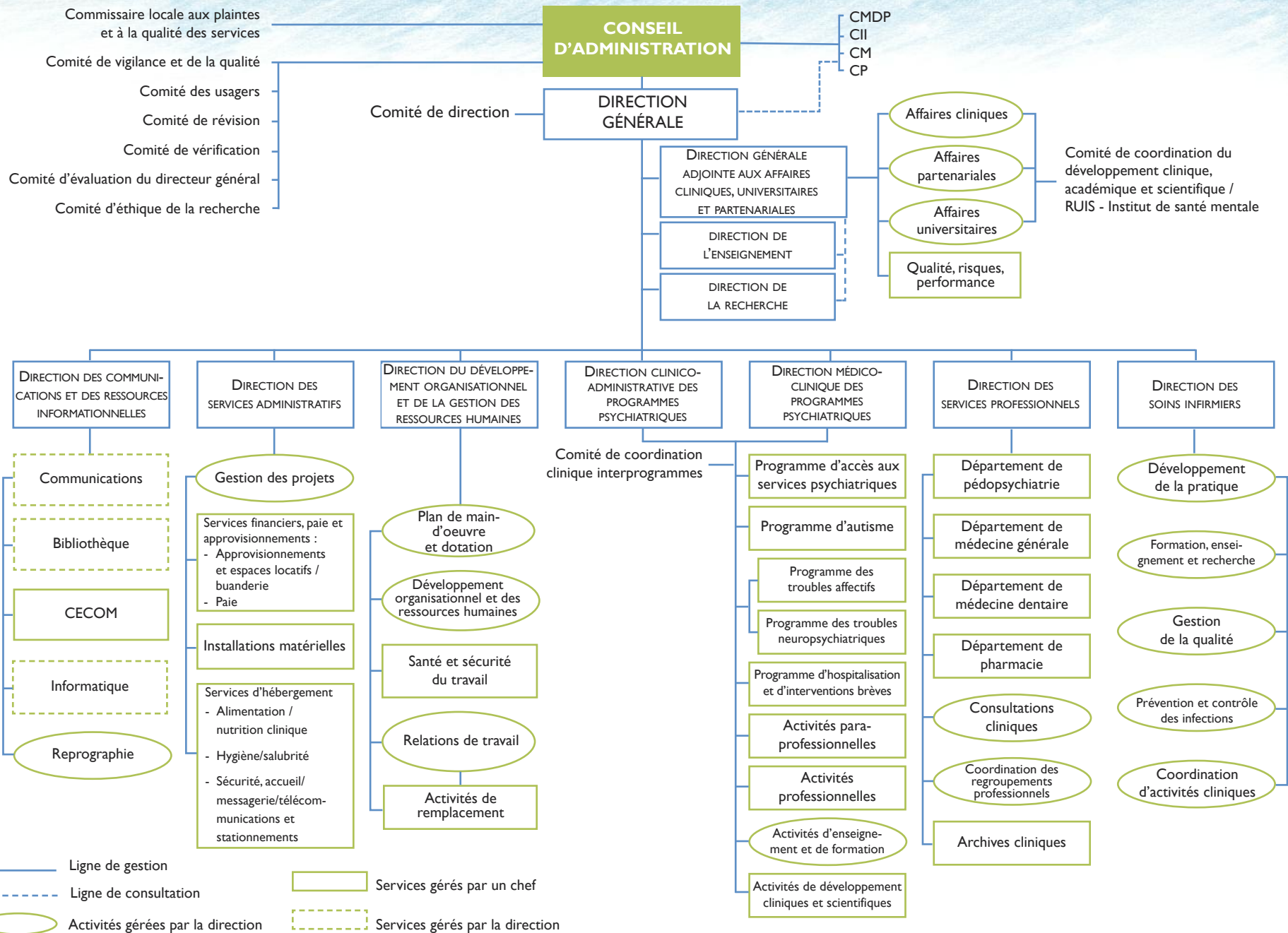


Hôpital
Rivière-des-Prairies
Centre hospitalier de soins psychiatriques



Université
de Montréal





PLAN D'ORGANISATION 2011 - 2014



Le conseil d'administration de l'Hôpital Rivière-des-Prairies (HRDP) adoptait en octobre 2010 son plan d'orientation stratégique 2011-2015. Les axes d'intervention et les principaux objectifs qui en découlent viennent confirmer le positionnement de l'Établissement dans ses vocations clinique et universitaire.

La personne étant au cœur de ses actions, la mission, la vision et les valeurs guident l'administration, la direction et leurs équipes dans la volonté de l'organisation d'être reconnue comme le centre de référence en pédopsychiatrie au Québec.

Identité juridique

L'Hôpital Rivière-des-Prairies existe depuis 1969. Il est un centre hospitalier de soins psychiatriques, d'enseignement et de recherche affilié à l'Université de Montréal. L'Hôpital est un centre spécialisé en pédopsychiatrie et en troubles envahissants du développement (TED) (spectre de l'autisme) pour lequel un conseil d'administration est formé conformément à la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Les points de service établis sur le territoire font partie de la structure et de la programmation cliniques de l'Établissement.

Mission – *Leur mieux-être toujours en tête*

Chef de file en pédopsychiatrie et en troubles envahissants du développement pour une clientèle de tous âges, l'Hôpital Rivière-des-Prairies, affilié à l'Université de Montréal, a comme mission d'offrir aux enfants et aux adolescents du Québec des soins et des services spécialisés et surspécialisés dans le domaine de la santé mentale.

La passion de ses chercheurs et cliniciens contribue à l'avancement du savoir, au transfert des connaissances et au développement des pratiques exemplaires. En contexte hospitalier ou ambulatoire, l'Hôpital assure à sa clientèle et à son personnel un environnement sécuritaire.

Vision

« Être reconnu comme le centre de référence en pédopsychiatrie du Québec.

Être le maître d'œuvre dans l'organisation des services de 3^e ligne pour la population québécoise en pédopsychiatrie et en TED (spectre de l'autisme).

Être entièrement associé au développement de l'Institut de psychiatrie du RUIS de l'Université de Montréal et être reconnu comme l'un des principaux partenaires au sein de cet institut.

Être le maître d'œuvre de l'organisation d'une offre de service hiérarchisée de 1^{re}, de 2^e et de 3^e lignes en pédopsychiatrie pour la population de Montréal. »

Mandat

Dans le cadre de la réorganisation de l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux, en partenariat avec les CSSS du territoire et ceux du RUIS de l'Université de Montréal, l'Hôpital occupe une place de chef de file au niveau de la 2^e et de la 3^e lignes dans la hiérarchisation des soins et des services. Il contribue à une meilleure prestation des soins quant à l'accessibilité, la qualité, la continuité, l'intégration et la complémentarité des services.

Conformément aux orientations ministérielles et au Plan d'action en santé mentale, le mode d'organisation et les ententes convenues avec les différents partenaires favorisent l'évolution des modes de pratique et le développement de secteurs de pointe pour offrir des services spécialisés et surspécialisés dans les domaines de la pédopsychiatrie.

Dans une perspective de soins partagés, ce mandat implique un lien constant avec les partenaires du territoire et ceux du RUIS de l'Université de Montréal pour assurer une coordination des activités de soins harmonieusement articulée avec les activités d'enseignement, de recherche et d'évaluation des technologies, des modes d'intervention et de la qualité des services rendus par l'Hôpital.

Valeurs

- **La compassion** : Offrir les soins et les services avec empathie, compréhension et dévouement.
- **Le respect** : Offrir une approche fondée sur des rapports sociaux harmonieux où les actions, les attitudes, les paroles et les comportements s'y reflètent.

- **La reconnaissance** : Valoriser au quotidien les personnes qui œuvrent dans l'organisation en étant sensibles à leur contribution, en reconnaissant leur expérience et en tenant compte de leurs intérêts et de leur motivation.
- **L'engagement** : Responsabiliser chaque personne qui œuvre dans l'organisation à sa contribution active à la réalisation de la mission et à l'atteinte des résultats escomptés.

Philosophie de gestion

L'Hôpital Rivière-des-Prairies a pour mission d'offrir des soins et des services de 2^e et de 3^e niveaux à des enfants et des adolescents aux prises avec des problèmes de santé mentale.

La projection d'avenir de l'Hôpital Rivière-des-Prairies est d'être reconnu comme la référence en pédopsychiatrie au Québec. La diffusion et le transfert des connaissances en la matière assureront à la jeune population québécoise un accès optimal aux soins de qualité dont elle a besoin.

La ressource la plus importante de l'Hôpital Rivière-des-Prairies, la pierre d'assise sur laquelle repose l'accomplissement de sa mission, est sans contredit son personnel. En ce sens, l'Hôpital s'est doté d'une philosophie de gestion des ressources humaines axée sur le développement des compétences et des talents, la mobilisation et la responsabilisation.

La gestion des ressources humaines s'appuie sur un engagement réciproque de l'administration, des gestionnaires et de tous les employés à contribuer à une constante amélioration des pratiques et à traduire dans

le quotidien les valeurs prônées par l'Hôpital Rivière-des-Prairies.

Cet engagement est basé sur :

- la conviction que l'Hôpital et son personnel peuvent tout mettre en œuvre pour contribuer au bien-être de la clientèle;
- la confiance mutuelle dans l'offre de service spécialisé et surspécialisé;
- la réussite du travail d'équipe en combinant les compétences pour l'enrichissement professionnel et l'avancement des meilleures pratiques pour offrir des services de qualité et sécuritaires.

L'Hôpital veille à ce que :

- les mécanismes de dotation soient transparents et équitables;
- le personnel puisse démontrer ses capacités et ses aptitudes, qu'il puisse faire valoir ses idées et contribuer à leur réalisation;
- les membres du personnel connaissent les attentes de l'Établissement à leur égard et qu'ils soient en mesure d'améliorer leur savoir, leur savoir-être et leur savoir-faire;
- les membres du personnel participent à l'appréciation de leur contribution et à l'atteinte des objectifs;
- la reconnaissance de la contribution individuelle ou collective soit intégrée dans les pratiques de gestion;
- les besoins individuels et collectifs soient identifiés dans le plan de développement des ressources humaines (PDRH) et qu'ils soient revus et ajustés annuellement;

- le développement des compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches de son personnel soit assuré;
- les pratiques de saine gestion soient appliquées dans tous les secteurs de l'organisation en favorisant une participation active des employés dans l'identification des objectifs et l'atteinte des résultats;
- la communication entre les gestionnaires et les employés soit le noyau central du travail d'équipe et la valeur ajoutée de l'apport collectif. Qu'elle se fasse dans un climat de respect et d'humanisme;
- la sécurité soit une préoccupation constante, tant dans la prise de décision que dans l'accomplissement des fonctions;
- le personnel adhère aux orientations stratégiques, aux objectifs organisationnels et spécifiques ainsi qu'au programme de gestion de la qualité et qu'il soit partie prenante de leur évolution.

La philosophie de gestion s'appuie sur le principal fondement selon lequel le patient et sa famille sont au centre des préoccupations. Elle implique un engagement réciproque du personnel et de l'organisation à offrir des services de qualité et sécuritaires pour des relations harmonieuses et respectueuses entre la direction, le personnel et les patients et leur famille.

Philosophie d'intervention

La philosophie d'intervention de l'Hôpital Rivière-des-Prairies trouve sa spécificité dans une approche systémique de type biopsychosocial. Les interventions menées par les équipes cliniques s'articulent autour d'une même

valeur : le respect. Parce qu'il a le mieux-être de sa jeune clientèle toujours en tête, le personnel de l'Hôpital est en constante évolution dans l'application et le développement des meilleures pratiques.

Les évaluations, les diagnostics et les traitements sont élaborés en contexte de multi et d'interdisciplinarité. Les plans d'intervention et de traitement sont établis et amorcés en tenant compte du patient dans sa globalité. En ce sens, le patient, sa famille et les gens qui interviennent auprès de lui dans son quotidien reçoivent toutes les informations pertinentes et en lien avec son état de santé mentale par le personnel de l'Hôpital.

Parce que la communauté de l'HRDP croit en l'avenir de ses patients et en leur importance dans la société, tous ses membres s'engagent à :

- établir un lien de confiance avec les patients par des échanges où règnent le respect, la compréhension et la compassion;
- favoriser l'engagement du patient et de sa famille dans la prise de décision clinique et l'application du plan d'intervention;
- intégrer dans leurs pratiques les normes de qualité et viser l'excellence dans la prestation des soins et des services;
- assurer la sécurité du patient et de son environnement;
- favoriser le travail inter et transdisciplinaire afin d'assurer l'arrimage, l'efficacité et l'efficacités des efforts cliniques;

- contribuer au développement des meilleures pratiques;
- favoriser le développement de la recherche et de l'enseignement;
- contribuer au transfert des connaissances.

Clientèle visée et territoire de service

Les programmes de l'Hôpital répondent aux besoins de soins psychiatriques d'une clientèle de moins de 18 ans qui présente des troubles mentaux transitoires ou persistants avec ou sans déficience intellectuelle.

Les programmes répondent aussi aux besoins d'une clientèle de tout âge, principalement de la région de Montréal et sa périphérie, présentant un trouble du spectre de l'autisme et des pathologies psychiatriques ou de graves problèmes adaptatifs avec ou sans déficience intellectuelle.

Modèle d'organisation de services par programmes

L'Hôpital a choisi un mode de gestion par programmes dans le but de mieux répondre aux besoins nombreux, variés et souvent complexes de sa clientèle, et ce, sur la base d'une cogestion clinicoadministrative et médicoclinique.

Dans le respect des mandats des autres directions et des divers conseils professionnels, les programmes organisent les soins et les services dans un processus visant à offrir ceux-ci en continuité et en conformité avec la mission, les orientations et les objectifs.

Les structures d'intervention mises en place visent la professionnalisation, l'interdisciplinarité et la standardisation des pratiques. Le mode de fonctionnement interdisciplinaire contribue à l'atteinte des objectifs et représente le fondement de la gestion par programmes.

Les activités des différents programmes se déroulent à l'intérieur d'une continuité de services qui s'appuie sur des épisodes de soins, assurant ainsi un arrimage entre l'externe et l'interne. Le volet ambulatoire assure des services d'évaluation diagnostique, d'intervention intensive et de traitements spécialisés et surspécialisés et appuie les services de première ligne. Lorsque requis, les services d'hospitalisation offrent un traitement visant la résolution de problèmes aigus ou le contrôle de symptômes plus graves. Chaque programme offre un enseignement continu et un programme de formation aux partenaires des réseaux ciblés. L'intégration de la recherche à la clinique directement associée aux milieux universitaires garantit une qualité rigoureusement scientifique des services cliniques autant qu'une contribution exceptionnelle à l'avancement des connaissances.

Par une entente interétablissements, l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et l'HRDP ont implanté un réseau de services pédopsychiatriques complémentaires et assurent ainsi les services en urgence et en hospitalisation. Une entente avec le Centre jeunesse de Montréal/ Institut universitaire assure à la clientèle de ce centre un soutien psychiatrique davantage en complémentarité. Aussi, une entente est intervenue entre le CHU Sainte-Justine et l'HRDP avec la Faculté de médecine de l'Université de Montréal pour le développement d'un centre

d'excellence en troubles envahissants du développement, le CETEDUM.

L'offre de service des programmes s'harmonise avec les besoins de la population identifiés par les CSSS du territoire de Montréal et des régions périphériques. Conformément au Plan d'action en santé mentale et aux orientations du MSSS, l'Hôpital travaille en continu avec les CSSS, particulièrement ceux de l'est de Montréal, à la mise en œuvre du plan régional en santé mentale en convenant d'ententes interétablissements.

En 2008-2009, l'Université de Montréal créait une Chaire de dotation en neurosciences fondamentales et appliquées dans le spectre de l'autisme qui a été remise à l'un de nos pédopsychiatres chercheurs

Enseignement

Conformément au contrat d'affiliation qui les lie, l'Université de Montréal et l'HRDP conviennent de favoriser un processus continu de concertation, d'évaluation et d'amélioration des activités d'enseignement. La programmation d'enseignement sera conjointement établie pour la résidence en psychiatrie, les étudiants en médecine et les diverses disciplines cliniques.

Fort de près d'une centaine de superviseurs disposant d'une solide formation, d'une expertise de pointe et d'une riche expérience, l'HRDP est en mesure d'offrir chaque année environ 300 stages dans des disciplines cliniques et de recherche. L'Hôpital reçoit principalement des étudiants de niveau universitaire, des trois cycles et du postdoctorat, mais aussi un nombre appréciable de

niveau collégial. Les étudiants universitaires proviennent majoritairement de l'Université de Montréal, mais aussi de plusieurs universités québécoises et, dans une proportion moindre, d'universités d'outre-mer.

Le caractère surspécialisé de l'HRDP l'amène à offrir de nombreuses activités de transfert des connaissances qui visent à mieux outiller les professionnels des établissements de santé de 1^{re} et de 2^e lignes. Elles prennent entre autres la forme de conférences et de colloques scientifiques. Grâce à un système de visioconférence, l'ensemble des établissements du Québec peut maintenant profiter des conférences scientifiques offertes dans les salles d'enseignement de l'HRDP sans avoir à se déplacer.

Recherche

Le secteur de la recherche de l'Hôpital, affilié à l'Université de Montréal, est un partenaire majeur du Centre de recherche Fernand-Seguin, une infrastructure subventionnée par le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) qui regroupe les chercheurs de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine, de l'Institut Philippe-Pinel et de l'Hôpital Rivière-des-Prairies. L'entente qui les lie permet aux chercheurs des établissements une meilleure synergie dans le respect de l'autonomie des milieux.

Les projets mettent à contribution des chercheurs et chercheurs associés qui bénéficient pour la plupart de subventions des organismes de financement, tels le FRSQ, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG). Sont également impliqués de

jeunes chercheurs nouvellement recrutés et appuyés par un système de parrainage et de mentorat.

La Direction de la recherche supervise de nombreux stagiaires et étudiants inscrits à la maîtrise ou au doctorat en neuropsychologie, en psychologie, en psychoéducation, en sciences biomédicales, en ergothérapie ou en médecine. L'éventail d'activités permet l'arrimage aux services cliniques de l'Hôpital dans des projets d'évaluation des soins et dans l'enseignement. L'Hôpital est aussi un milieu où les médecins et les chercheurs d'autres centres viennent se perfectionner par une formation scientifique continue.

L'évolution des activités scientifiques du secteur de la recherche et la protection des acquis tant en recherche clinique que fondamentale sont encadrées par le comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi que par un cadre réglementaire, une politique et procédures sur la présentation et l'évaluation des projets de recherche propres à l'Établissement.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DIRIGE L'HÔPITAL EN CONFORMITÉ
AVEC LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX.

Composition

Conformément à la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le conseil d'administration est composé de personnes élues par la population et de personnes désignées par le comité des usagers, les conseils professionnels et la communauté interne, la Fondation, l'Agence et du directeur général. Finalement, les personnes élues et désignées procèdent à la désignation d'autres personnes reconnues pour leurs compétences en gestion. Toute vacance est comblée selon le règlement prévu à cet effet.

Pouvoirs et obligations du conseil d'administration

Le conseil d'administration gère les affaires de l'Établissement et adopte son plan d'orientation stratégique et l'entente de gestion. Il établit les priorités et les orientations de l'Établissement et voit à leur respect. Ces priorités portent sur les besoins de santé, tant physiques que psychiques, les besoins psychosociaux à satisfaire pour sa clientèle et les services à offrir. Elles tiennent compte des particularités démographiques, linguistiques, socioculturelles et socioéconomiques des patients, ainsi que des ressources humaines, matérielles, informationnelles et financières mises à la disposition de l'Établissement.

Le conseil d'administration doit s'assurer de la pertinence, de la qualité, de la sécurité et de l'efficacité des services offerts, du respect des droits des patients et du traitement diligent de leurs plaintes, de l'utilisation économique et efficiente des ressources humaines, matérielles, informationnelles et financières, de la participation, de la motivation, de la valorisation, du maintien des compétences et du développement des ressources humaines.

Le conseil d'administration doit aussi constituer les comités obligatoires et veiller au respect du mandat qui leur est confié. Il doit tenir une séance publique d'information annuelle, réviser son plan d'organisation et le plan des effectifs médicaux, conclure une entente de gestion avec l'Agence et veiller au suivi de la performance et à la reddition de compte des résultats.

Le conseil d'administration doit nommer le directeur général et les cadres supérieurs, dont la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services. Il doit aussi nommer les médecins et les dentistes et leur attribuer un statut, leur accorder les privilèges et prévoir les obligations qui y sont rattachées, nommer les pharmaciens et leur attribuer un statut. Les membres du conseil d'administration doivent agir dans les limites des pouvoirs qui leur sont conférés avec soin, prudence, diligence et compétence, comme le ferait en pareille circonstance une

personne raisonnable avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'Établissement et de la population.

Satisfaction de la clientèle et respect de ses droits

Le conseil d'administration instaure des mécanismes pour évaluer et s'assurer de la satisfaction de la clientèle et du respect de ses droits. Il confie à la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services la responsabilité du traitement des plaintes et l'application du règlement portant sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les patients.

Gestion de la qualité

L'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins et des services est une priorité à l'Hôpital Rivière-des-Prairies. En ce sens, toutes les directions et leurs équipes adhèrent au programme de gestion de la qualité. Ce programme permet de s'assurer que les soins et les services offerts à la clientèle répondent de façon optimale à ses besoins, tout en tenant compte des ressources disponibles. Il permet aussi de poursuivre le développement de la culture de qualité et de sécurité. Le conseil d'administration veille à ce que tous les mécanismes requis soient déployés en appui à cette priorité.

Comités relevant du conseil d'administration

- Comité d'éthique de la recherche
- Comité d'évaluation du directeur général
- Comité de gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement
- Comité de révision
- Comité des usagers
- Comité de vérification
- Comité de vigilance et de la qualité

Conseils professionnels

L'Hôpital compte sur la participation privilégiée des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, du conseil des infirmières et infirmiers, du conseil multidisciplinaire et du conseil pluridisciplinaire. Le conseil d'administration profite du dépôt des rapports annuels de ces conseils pour rencontrer les membres des comités exécutifs au moins une fois par année.

Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Composition

Sous réserve des dispositions décrites dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux et ses règlements, le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens comprend tous les médecins, les dentistes et les pharmaciens exerçant leur profession dans l'Hôpital.

Mandat

Le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens est responsable envers le conseil d'administration, conformément aux règlements de l'Hôpital, de l'application des articles 213 à 218 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. À cet effet, il rencontre au moins deux fois par année le conseil d'administration. Les responsabilités du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens sont exercées par un comité exécutif formé de médecins, de dentistes ou de pharmaciens désignés par le conseil, du directeur général et du directeur des services professionnels.

Comités relevant du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

- Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
- Comité d'évaluation des actes psychiatriques, médicaux, dentaires et pharmaceutiques
- Comité d'examen des titres
- Comité de pharmacologie et de thérapeutique
- Comité des urgences et de réanimation cardiorespiratoire

Conseil des infirmières et infirmiers

Composition

Le conseil des infirmières et infirmiers est composé des infirmières et des infirmiers qui exercent leur profession dans l'Hôpital.

Mandat

Le conseil des infirmières et infirmiers est responsable envers le conseil d'administration, conformément aux règlements de l'Hôpital, de l'application des articles de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui le concernent (articles 219 à 225).

Le comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers est formé d'au moins quatre infirmières ou infirmiers désignés par le conseil, du directeur général et de la directrice des soins infirmiers. Ce comité exécutif exerce tous les pouvoirs du conseil des infirmières et infirmiers.

Conseil multidisciplinaire

Composition

Le conseil multidisciplinaire est composé de toutes les personnes qui sont titulaires d'un diplôme de niveau collégial ou universitaire et qui exercent pour l'Établissement des fonctions caractéristiques du secteur d'activité couvert par ce diplôme et reliées directement aux services de santé, aux services sociaux, à la recherche et à l'enseignement. Toutefois, un médecin, un dentiste, un pharmacien ou une sagefemme ne fait pas partie du conseil multidisciplinaire. De même, une infirmière, un infirmier ou une personne qui exerce des activités d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire ne fait pas partie du conseil multidisciplinaire lorsqu'un conseil des infirmières et infirmiers est institué.

Mandat

Sous réserve de ce qui est prévu quant aux responsabilités confiées au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et au conseil des infirmières et infirmiers, le conseil multidisciplinaire est responsable envers le conseil d'administration de l'application des articles de la Loi des services de santé et services sociaux qui le concernent (articles 226 à 230).

Un comité exécutif du conseil multidisciplinaire est formé d'au moins trois personnes titulaires de titres d'emploi différents et, le cas échéant, membres d'ordres professionnels différents élues par et parmi les membres du conseil, du directeur général et de la personne qu'il désigne à cette fin. Les responsabilités du conseil multidisciplinaire sont exercées par ce comité exécutif.

Conseil pluridisciplinaire

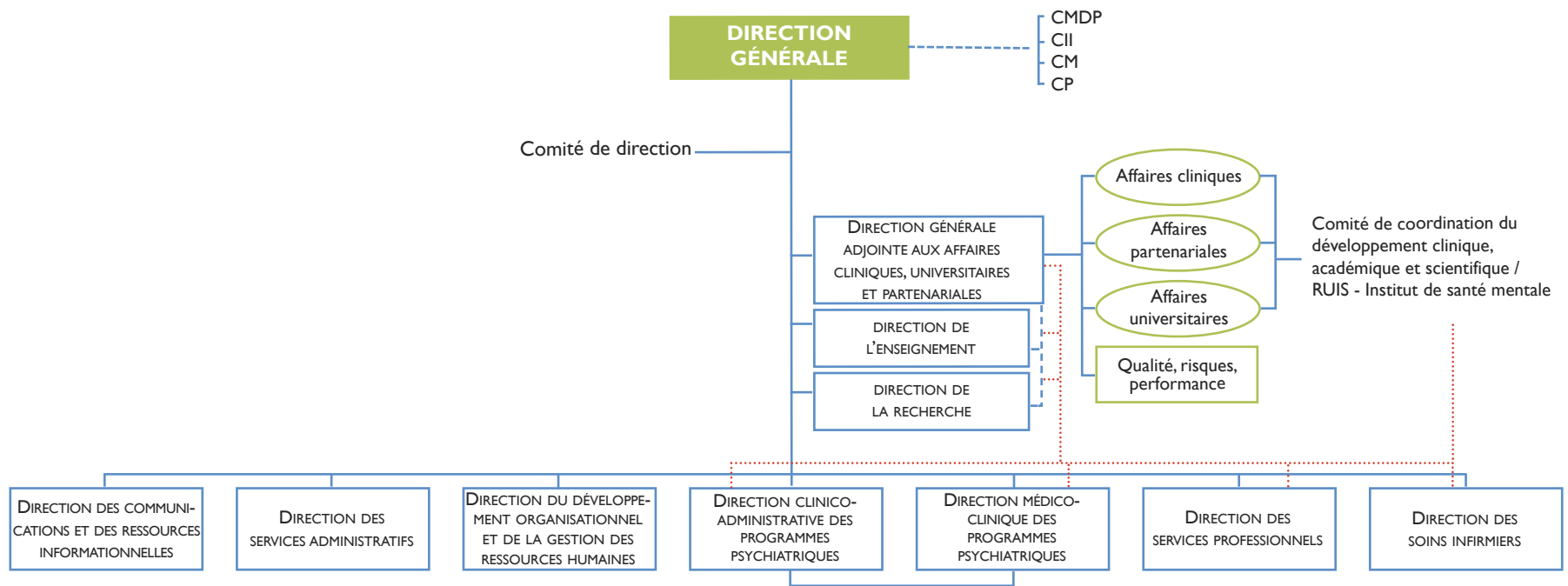
Composition

Le conseil pluridisciplinaire est composé de toutes les personnes qui, de par leur formation ou leur titre d'emploi, ne peuvent être membres d'autres conseils professionnels.

Mandat

Sous l'autorité du conseil d'administration, le conseil pluridisciplinaire est responsable de donner son avis sur l'organisation administrative et technique de l'Hôpital, les moyens à prendre pour évaluer et maintenir la compétence de ses membres et la distribution des services dans une perspective d'amélioration continue.

Un comité exécutif du conseil pluridisciplinaire est formé de cinq personnes élues par et parmi les membres titulaires de titres d'emploi différents, du directeur général et de la personne qu'il désigne à cette fin. Les responsabilités du conseil pluridisciplinaire sont exercées par ce comité exécutif.



- Ligne de gestion
- - - Ligne de consultation
- Activités gérées par la direction
- Services gérés par la direction
- ⋯ Participation au comité de coordination
- Services gérés par un chef



DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale est le niveau de responsabilité principal en ce qui regarde la gestion de l'Établissement à l'intérieur des orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux et de l'Agence et des décisions prises par le conseil d'administration. La Direction générale assume la responsabilité de la gestion et du fonctionnement de l'ensemble de l'Établissement administré par le conseil d'administration. Elle s'assure que la coordination et la surveillance de l'activité clinique sont effectuées, s'assure du suivi des décisions prises par le conseil d'administration et veille au développement de l'enseignement et de la recherche scientifique et clinique.

Elle assure une intégration cohérente des dimensions cliniques, administratives et opérationnelles, dans le cadre de sa gestion globale, et ce, dans une perspective d'efficacité et d'utilisation rationnelle et maximale des ressources humaines, matérielles, informationnelles et financières.

Comité de direction

Composition

- Directeur général
- Directrice générale adjointe aux affaires cliniques, universitaires et partenariales
- Directeur de la recherche
- Directeur de l'enseignement
- Directrice clinicoadministrative des Programmes psychiatriques

- Directrice médicoclinique des Programmes psychiatriques
- Directeur des services professionnels
- Directrice des soins infirmiers
- Directrice des communications et des ressources informationnelles
- Directrice du développement organisationnel et de la gestion des ressources humaines
- Directrice des services administratifs

Mandat

Sous l'autorité du directeur général, le comité de direction planifie, organise, coordonne et évalue l'utilisation des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles de l'Hôpital, et ce, dans le respect du plan d'orientation stratégique adopté par le conseil d'administration. Il s'assure de l'intégration cohérente des dimensions cliniques et de service, des dimensions administratives, des dimensions opérationnelles et du plan de communication afin d'offrir à la clientèle de l'Hôpital des services sécuritaires, de qualité, efficaces et efficients. Il prend les décisions pertinentes quant au développement des ressources et coopère à différents niveaux dans l'activation de certains dossiers auprès de l'Agence et de ses partenaires. Il confie à des comités des mandats spécifiques quant à l'identification et l'analyse des besoins des patients en regard des ressources disponibles.

Le comité de direction se soucie de la prestation sécuritaire des services et de la gestion de la qualité à l'intérieur des différents services. Chaque direction adhère à la philosophie de gestion, à la philosophie d'intervention et au programme de la gestion de la qualité. Tout est mis en œuvre par la direction pour favoriser la participation du personnel aux activités d'amélioration continue de la qualité avec des méthodes d'évaluation et de suivi régulier. Il importe que la démarche visant à déterminer des objectifs d'amélioration soit appuyée de la réalisation des plans d'action et d'une évaluation des impacts sur la qualité des soins et des services offerts. Chaque direction doit intégrer des activités de mesure de la satisfaction de la clientèle à l'égard des services reçus.

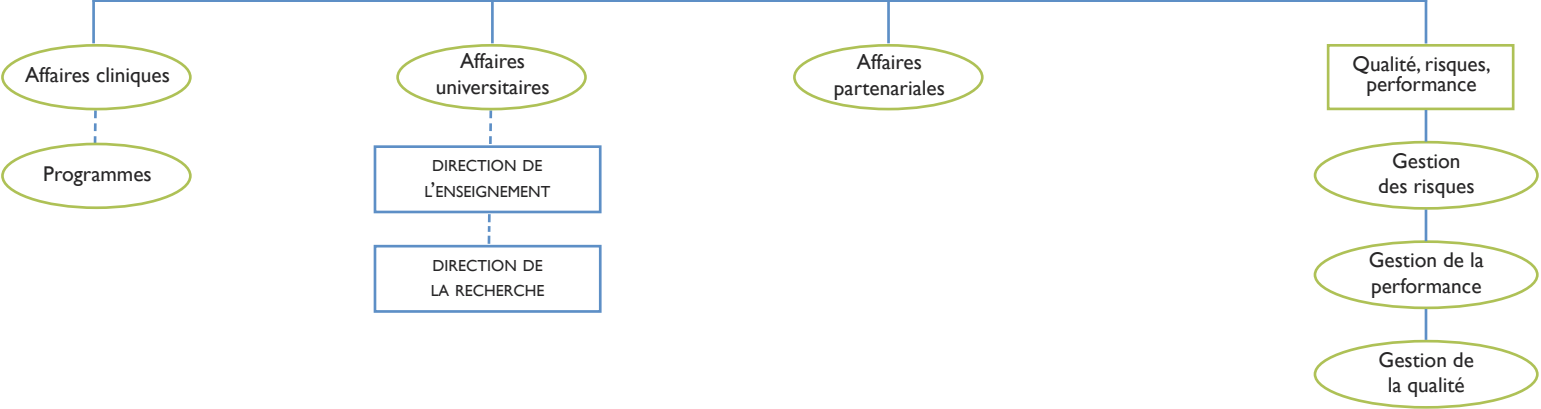
L'Hôpital adhère au programme Omentum d'Accréditation Canada et reçoit régulièrement la visite d'organismes externes chargés d'évaluer la qualité des services fournis par les différents professionnels.

Principaux comités relevant du comité de direction

- Comité de coordination du développement clinique, académique et scientifique
- Comité de gestion des risques
- Comité de l'enseignement
- Comité de prévention et contrôle des infections
- Comité stratégique CETEDUM
- Comité stratégique OACIS

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
AUX AFFAIRES CLINIQUES,
UNIVERSITAIRES ET PARTENARIALES**

Comité de coordination du développement clinique, académique et scientifique / RUIS - Institut de santé mentale



- Ligne de gestion
- Ligne de consultation
- Services gérés par un chef
- Services gérés par la direction
- Activités gérées par la direction



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AUX AFFAIRES CLINIQUES, UNIVERSITAIRES ET PARTENARIALES

Conformément à la mission et aux orientations de l'Hôpital, la Direction générale adjointe aux affaires cliniques, universitaires et partenariales assume plus particulièrement les responsabilités inhérentes à la coordination et au développement des affaires cliniques, universitaires et partenariales.

Elle soutient le développement et l'expertise clinicoscientifique dans le domaine de la pédopsychiatrie via des activités d'enseignement, de recherche, de développement de pratiques de pointe, de transfert des connaissances et d'évaluation des modes d'intervention.

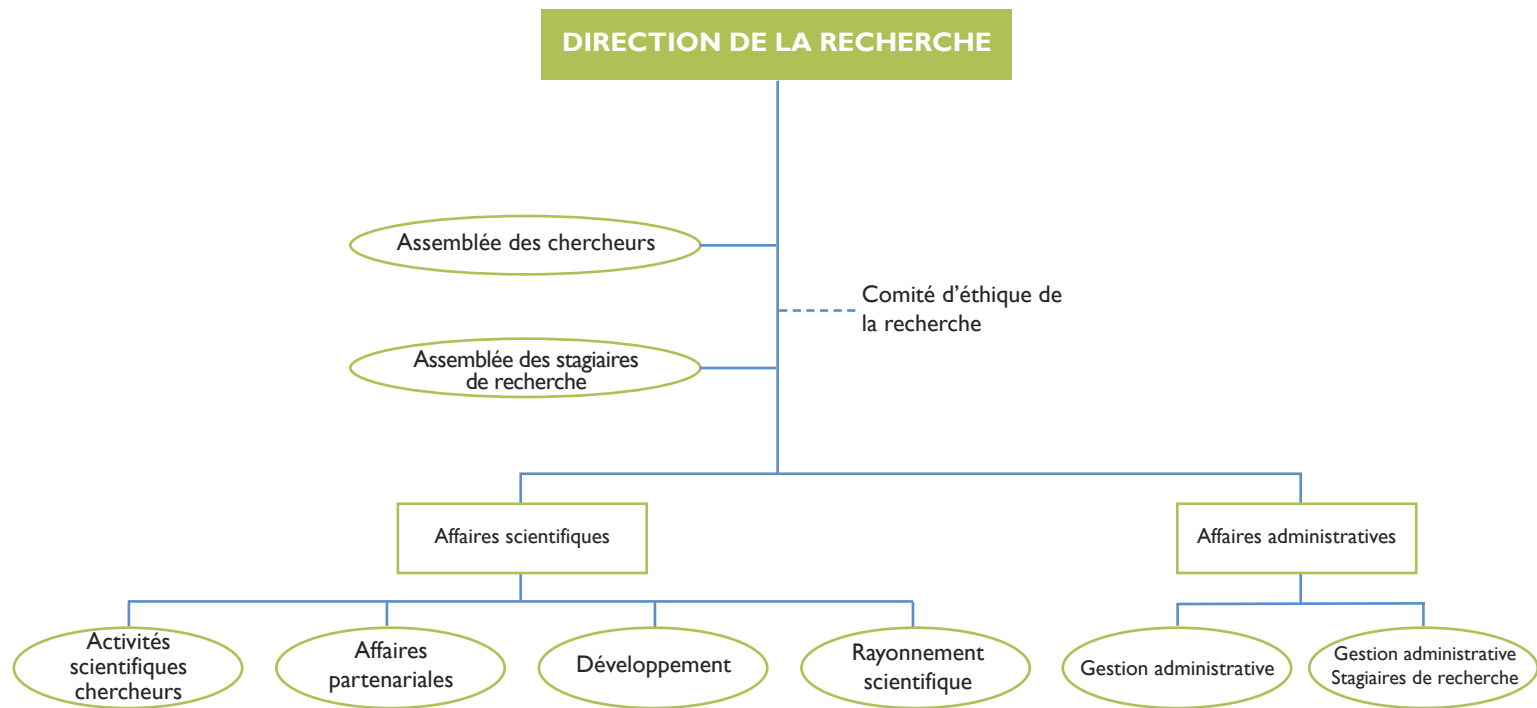
Elle favorise le maillage entre les médecins, les cliniciens, les chercheurs et les gestionnaires dans une perspective de développement stratégique concertée. À cet effet, elle préside le comité de coordination du développement clinique, académique et scientifique (RUIS et Institut universitaire en santé mentale).

Le comité de coordination du développement clinique, académique et scientifique est composé des personnes suivantes :

- Directrice générale adjointe
- Directeur des services professionnels
- Directrice des soins infirmiers
- Directeur de la recherche
- Directeur de l'enseignement
- Directrice clinicoadministrative des Programmes psychiatriques
- Directrice médicoclinique des Programmes psychiatriques

Elle consolide les liens avec les partenaires et favorise la création de nouveaux, s'implique activement dans le projet de création d'un Institut universitaire en santé mentale avec l'Hôpital Louis-H. Lafontaine et veille à l'évaluation et au développement des technologies ainsi que des modes d'intervention en santé mentale avec les directions concernées.

Elle s'assure d'une gestion intégrée du programme de gestion de la qualité à l'ensemble des activités cliniques et administratives, à la prestation sécuritaire des soins et des services, à la gestion des risques et à la gestion de la performance de l'Établissement.



- Ligne de gestion
- - - Ligne de consultation
- Activités gérées par la direction
- Services gérés par un chef
- Services gérés par la direction



DIRECTION DE LA RECHERCHE

Sous l'autorité du directeur général, la Direction de la recherche est responsable de l'ensemble des activités de recherche de l'Hôpital Rivière-des-Prairies, et ce, conformément au contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal. Elle assume ses mandats de recherche, de diffusion et de transfert des connaissances en étroite collaboration avec la Direction générale adjointe aux affaires cliniques, universitaires et partenariales ainsi qu'avec la Direction de l'enseignement.

Les activités de recherche sont regroupées dans des secteurs forts comme la psychométrie, la neurophysiologie, l'autisme, le sommeil, la prévention du suicide, mais aussi dans des secteurs en développement comme le transfert des connaissances (production de DVD et de guides), les développements technologiques (la thermographie, la réalité virtuelle) et les banques de données.

En raison du contrat d'affiliation de l'HRDP avec l'Université de Montréal, l'enseignement et le transfert des connaissances représentent une priorité à la Direction de la recherche. Nos chercheurs supervisent de nombreux stagiaires et étudiants inscrits à la maîtrise, au doctorat et au postdoctorat dans différentes disciplines et ils participent aussi à la formation d'autres chercheurs, de médecins et de professionnels de la santé venant de l'extérieur.

L'équipe de chercheurs bénéficie du soutien nécessaire pour la gestion des ressources. Du personnel technique (coordonnateur de projet, statisticien) et administratif complète l'équipe de la Direction de la recherche. De plus, un nombre toujours grandissant de cliniciens colla-

borateurs à la recherche témoigne de l'intérêt soutenu de la Direction de la recherche au maintien du modèle d'arrimage clinique-recherche.

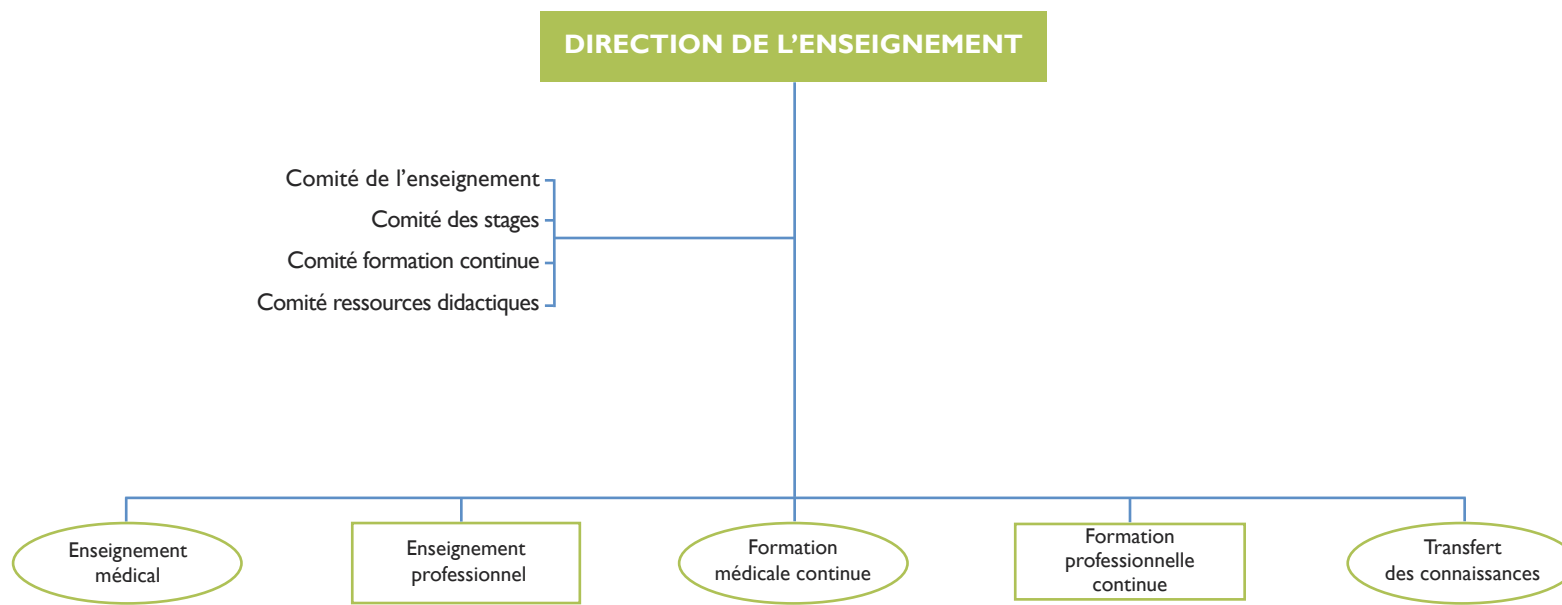
En plus des subventions obtenues des organismes de financement, la Direction de la recherche peut compter sur le soutien de la Fondation les petits trésors de l'Hôpital Rivière-des-Prairies. Par ailleurs, la Direction de la recherche supporte l'actualisation de la Chaire de dotation en neurosciences fondamentales et appliquées dans le spectre de l'autisme attribuée par l'Université de Montréal.

Grâce à sa structure interne et au soutien financier, la Direction de la recherche apporte une contribution spécifique au Centre de recherche Fernand-Seguin (CRFS). En effet, nos chercheurs, membres du CRFS, s'inscrivent dans les trois nouveaux axes d'activité qui sont :

- Signatures biologique, psychologique et sociale de la maladie mentale;
- Traitements et réadaptation adaptés aux populations;
- Développement technologique et transfert des connaissances en santé mentale.

La très grande majorité de nos chercheurs participent à plus d'un axe à la fois.

La Direction de la recherche participe activement au comité de coordination du développement clinique, académique et scientifique/RUIS – Institut universitaire en santé mentale.



- Ligne de gestion
- - - Ligne de consultation
- Activités gérées par la direction
- Services gérés par un chef
- Services gérés par la direction



DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT

La Direction de l'enseignement offre aux professionnels d'aujourd'hui et de demain provenant de partout au Québec un éventail d'activités d'enseignement afin qu'ils puissent encore mieux intervenir auprès des enfants et des adolescents souffrant de problèmes psychiatriques.

Sous l'autorité du directeur général, la Direction de l'enseignement est responsable des activités d'enseignement, conformément au contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal. Elle assume ses mandats en étroite collaboration avec la Direction générale adjointe aux affaires cliniques, universitaires et partenariales ainsi qu'avec la Direction de la recherche. Elle planifie et coordonne des activités d'enseignement offertes par l'Établissement. Ces activités s'adressent en premier lieu aux facultés de l'Université de Montréal et à d'autres établissements de niveaux universitaire et collégial du Québec, mais aussi d'ailleurs dans le monde qui sollicitent la formation, l'expertise de pointe et la riche expérience de la centaine de superviseurs de l'HRDP. Les opportunités d'enseignement offertes s'adressent non seulement aux étudiants, mais aussi de façon importante aux médecins et aux professionnels de la santé du Québec désireux de parfaire leurs connaissances afin de mieux intervenir auprès de leur clientèle.

Éducation médicale en pédopsychiatrie

L'HRDP offre de l'enseignement aux externes en formation doctorale, aux résidents en formation postdoctorale ainsi qu'aux médecins omnipraticiens et spécialistes en

exercice. L'éducation médicale prend des formes adaptées aux objectifs pédagogiques visés. Pour les stages de résidence, les objectifs basés sur le développement des compétences CanMEDS (*Canadian Medical Education Directions for Specialists*) sont détaillés dans le *répertoire des stages de résidence en pédopsychiatrie*. Pour les autres stages, des activités cliniques supervisées, des cours magistraux à la fine pointe des connaissances, des réunions scientifiques entre pairs ou des stages d'observation sont offerts selon les besoins.

Activités

- Stage d'intervention sociale prémédecine
- Externat
- Résidence
- Stage de perfectionnement (fellowship)
- Stage d'observation
- Stage centré sur les activités d'évaluation diagnostique offert aux psychiatres et aux pédiatres
- Éducation médicale continue destinée aux omnipraticiens
- Éducation médicale continue destinée aux pédopsychiatres

Formation en pédopsychiatrie

L'Établissement déploie un éventail de formations visant à développer les compétences du personnel de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e lignes.

Activités

- Programme de formation en pédopsychiatrie
- Tutorat

Stage en pédopsychiatrie

Les stagiaires bénéficient d'un milieu propice à la mise en application des connaissances acquises avant d'entreprendre leur carrière dans le monde de la santé. L'Hôpital reçoit principalement des étudiants de niveau universitaire, des trois cycles et du postdoctorat, mais aussi un nombre appréciable du réseau collégial. Les activités d'enseignement professionnel (non médical) sont suivies par le comité des stages.

Activités

- Stage clinique
- Stage de recherche
- Stage non clinique
- Stage aux professionnels de la santé

Diffusion des connaissances en pédopsychiatrie

Le caractère surspécialisé de l'HRDP lui permet d'offrir de nombreuses activités de transfert des connaissances dans le but de mieux outiller les professionnels des établissements de santé de 1^{re}, de 2^e et de 3^e lignes.

Grâce entre autres à un système de visioconférence à la fine pointe de la technologie, l'ensemble des établisse-

ments du Québec peut profiter des conférences scientifiques offertes dans les salles d'enseignement de l'HRDP. De plus, plusieurs conférences peuvent être visionnées en ligne en différé jusqu'à un mois après leur présentation.

Activités

- Relais scientifique
- Club de lecture
- Conférence satellite
- Conférence scientifique
- Colloque scientifique
- Colloque thématique
- Conférence grand public

Comité de l'enseignement

Présidé par le directeur de l'enseignement, le comité de l'enseignement veille à la mise en œuvre et à la réalisation des programmes d'enseignement qui sont l'objet du contrat d'affiliation intervenu avec l'Université de Montréal, ainsi qu'avec des établissements et des organismes du réseau et les autres maisons d'enseignement avec lesquels l'Hôpital a une entente. De plus, ce comité identifie des thèmes d'activités scientifiques et se penche sur ceux qui lui sont proposés.

Le directeur de l'enseignement participe activement au comité de coordination du développement clinique, académique et scientifique/RUIS – Institut universitaire en santé mentale.



DIRECTION DES PROGRAMMES PSYCHIATRIQUES

DIRECTION
CLINICOADMINISTRATIVE

DIRECTION
MÉDICOCLINIQUE

Comité de coordination
clinique interprogrammes psychiatriques

Activités paraprofessionnelles

Modules

PROGRAMME D'ACCÈS AUX
SERVICES PSYCHIATRIQUES

Accueil et liaison
Services résidentiels

PROGRAMME D'AUTISME

Clinique d'évaluation
diagnostique
Clinique d'intervention spécialisée
et surspécialisée 0-17 ans
Clinique de psychiatrie pour
adultes DI/TED

PROGRAMME DES
TROUBLES AFFECTIFS

Clinique des troubles anxieux
Clinique des troubles
de l'humeur

PROGRAMME DES TROUBLES
NEUROPSYCHIATRIQUES

Clinique psychiatrique
de la petite enfance
Clinique des troubles de
l'attention
Clinique d'intervention précoce

PROGRAMME
D'HOSPITALISATION ET
D'INTERVENTIONS BRÈVES

Volet autisme
Volet pédopsychiatrique
Volet adultes

- Ligne de gestion
- Ligne de consultation
- Activités gérées par la direction

- Services gérés par un chef
- Services gérés par la direction



DIRECTION DES PROGRAMMES PSYCHIATRIQUES

Les Programmes psychiatriques offrent des services spécialisés et surspécialisés à une clientèle d'enfants et d'adolescents présentant des troubles mentaux transitoires ou persistants et à une clientèle de tous âges présentant un trouble envahissant du développement du spectre de l'autisme. Ces patients peuvent présenter ou non une déficience intellectuelle.

Sous l'autorité du directeur général, la Direction clinicoadministrative et médicoclinique assume les responsabilités inhérentes à la planification, à l'organisation et à la prestation sécuritaire des soins et des services de qualité, et ce, conformément au plan d'orientation stratégique. Elle collabore à la planification, à l'opérationnalisation et à l'évaluation des activités cliniques des Programmes psychiatriques selon leur champ respectif d'expertise et en assure la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

La cogestion clinicoadministrative et médicale devient une priorité dans la réalisation des mandats qui sont dévolus à chacun des paliers de l'organisation des Programmes psychiatriques. Ainsi, tout comme à la Direction des programmes, nous retrouvons à la tête de chaque programme un gestionnaire et un médecin, facilitant ainsi l'implication commune de tous les responsables de l'organisation et de la prestation de services et l'adhésion des principaux acteurs.

Services offerts

PROGRAMME D'ACCÈS AUX SERVICES PSYCHIATRIQUES

- Accueil et liaison
 - Urgence
 - Triage, orientation
 - Liaison avec les référents
 - Retour de la clientèle au lieu d'origine
 - Soins partagés

- Services résidentiels

PROGRAMME AUTISME

- 0-17 ans
- 18 ans et plus

PROGRAMME DES TROUBLES AFFECTIFS

- Troubles anxieux
- Troubles de l'humeur

PROGRAMME DES TROUBLES NEUROPSYCHIATRIQUES

- Petite enfance
- Troubles de l'attention
- Intervention précoce

PROGRAMME D'HOSPITALISATION ET D'INTERVENTIONS BRÈVES

- Hôpitaux de jour
 - Enfants
 - Adolescents
- Unités de soins et d'observation
- Unités de soins pour l'hospitalisation brève, la clientèle multiproblématique et la réadaptation psychiatrique 0-17 ans.
- Unités de soins pour la clientèle autiste en rupture de fonctionnement et présentant un problème psychiatrique complexe ou des problèmes d'adaptation graves.
- Pour enfants et adolescents
 - 6-11 ans
 - 12-17 ans
- Pour les adultes (personnes présentant un trouble dans le spectre de l'autisme)

MODULES

(en réponse aux requêtes des Programmes)

ACTIVITÉS PARAPROFESSIONNELLES

- Bénévolat
- Loisirs
- Thérapie assistée par l'animal

Mandat

Les Programmes psychiatriques offrent des soins et des services spécialisés et surspécialisés à une clientèle résidant principalement sur le territoire de l'Hôpital Rivière-des-Prairies ou, sur demande, à la clientèle provenant d'autres services pédopsychiatriques du RUIS de l'Université de Montréal. L'accessibilité aux programmes se fait par l'urgence selon les ententes établies avec les partenaires et par référence médicale au Programme d'accès aux services psychiatriques pour les services d'évaluation, de consultation et de suivi.

ENSEIGNEMENT, FORMATION ET RECHERCHE

Volet enseignement et formation

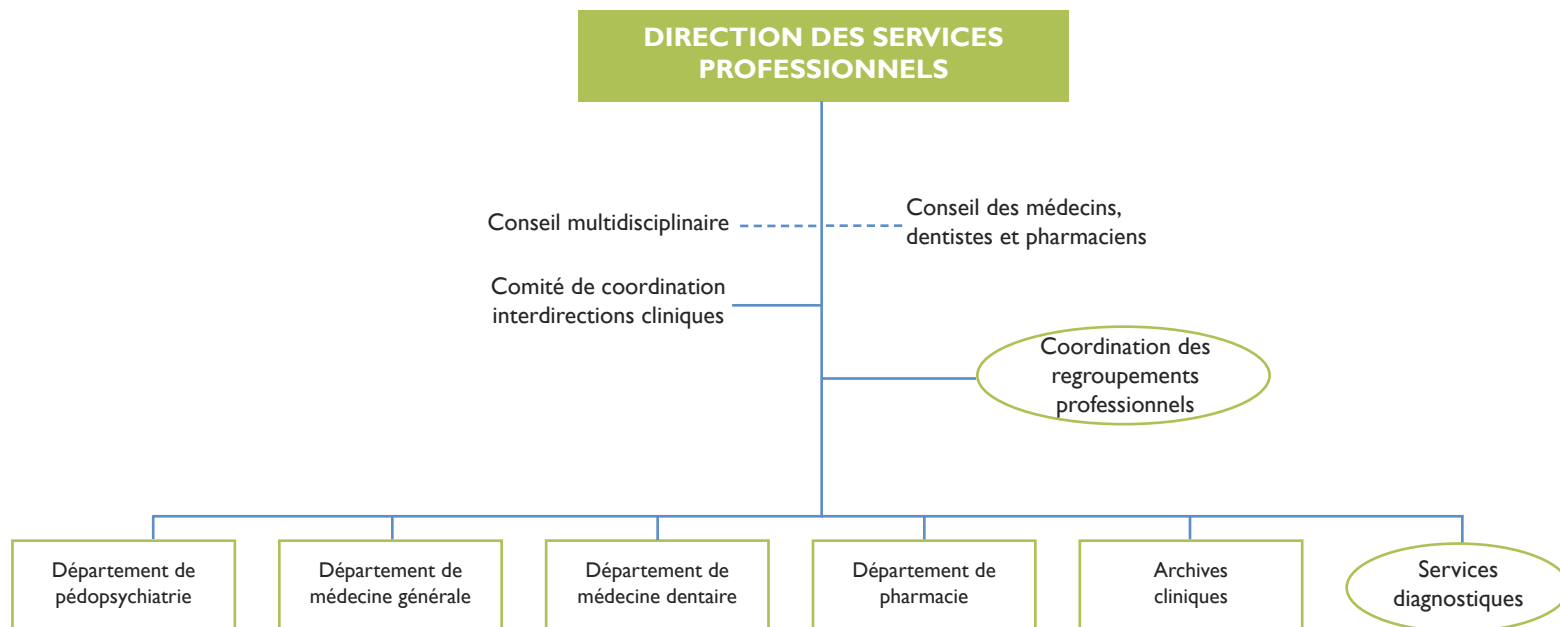
Depuis le déploiement du plan d'action en santé mentale en 2004, les services de 1^{re}, de 2^e et de 3^e lignes en santé mentale des jeunes n'ont cessé de se développer. L'Hôpital Rivière-des-Prairies, en raison de son mandat et de l'expertise reconnue de ses intervenants, reçoit beaucoup de demandes de soutien de la 1^{re} et de la 2^e lignes au niveau de la formation et de l'enseignement. Ainsi, des formations spécialisées en pédopsychiatrie et en troubles envahissants du développement, offertes aux intervenants des CSSS de la province, se poursuivent et sont ajustées selon les besoins exprimés par nos partenaires. De plus, une formation continue sur mesure en évaluation diagnostique des troubles envahissants du développement est offerte aux médecins. Des stages de perfectionnement sont aussi disponibles tant pour les cliniciens du Québec que ceux d'outre-mer, selon notre capacité d'accueil.

Volet recherche et développement

La surspécialisation exige une démarche constante d'innovation et de développement de standards d'excellence. Les intervenants doivent être à la fine pointe des connaissances pour répondre aux besoins d'une clientèle de 3^e ligne présentant des problématiques de plus en plus complexes. La collaboration étroite entre les cliniciens et les chercheurs est primordiale pour atteindre cet objectif. L'intégration de la recherche dans les milieux cliniques est une pratique reconnue à l'Hôpital Rivière-des-Prairies et elle devra s'intensifier au cours des prochaines années. L'organisation et la participation à des séminaires, des relais et des matinées scientifiques ne sont que quelques-uns des moyens utilisés actuellement pour faciliter cette intégration clinique-recherche.

Un arrimage de ces deux volets avec la Direction de l'enseignement, la Direction de la recherche et la Direction générale adjointe aux affaires cliniques, universitaires et partenariales favorisera la coordination et la cohésion pour le développement d'une vision commune et d'une intégration harmonieuse de la formation, de l'enseignement, de la recherche et du développement clinique et scientifique.





- Ligne de gestion
- - - Ligne de consultation
- Activités gérées par la direction
- Services gérés par un chef
- Services gérés par la direction



DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Sous l'autorité du directeur général, la Direction des services professionnels coordonne l'activité professionnelle de l'Établissement avec les autres directions concernées. Elle collabore activement au développement des affaires cliniques et universitaires et participe au comité de coordination du développement clinique, académique et scientifique. Elle dirige, coordonne et surveille les activités des chefs des départements cliniques, obtient leur avis sur les conséquences administratives et financières des activités des médecins et des dentistes des divers départements cliniques. Elle s'assure du bon fonctionnement des comités du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, tel que prescrit par la Loi. Elle assume, en collaboration avec les chefs de département et de service, la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles des départements et des services sous sa juridiction. Les règlements des départements sont approuvés par les membres du département, la Direction des services professionnels, le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et le conseil d'administration.

La Direction des services professionnels supervise les services offerts par les départements, les services diagnostiques et les archives cliniques ainsi que le comité des dossiers. Elle assure aussi la coordination des regroupements professionnels.

La Direction des services professionnels collabore aux dimensions opérationnelle et organisationnelle avec le directeur médicoclinique des Programmes psychiatriques.

ORGANISATION CLINIQUE

Les soins et les services offerts aux unités d'hospitalisation et aux cliniques reposent sur les spécialistes pédopsychiatres, les médecins omnipraticiens, les dentistes et les pharmaciens. Ils reposent également sur de nombreux professionnels membres de divers conseils (conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, conseil des infirmières et infirmiers et conseil multidisciplinaire) et de comités en collaboration étroite avec les gestionnaires responsables de ces programmes et cliniques. La mission première des conseils professionnels est de s'assurer de la qualité et de la pertinence des actes posés par les différents professionnels, ainsi que de leur compétence.

DÉPARTEMENT DE PÉDOPSYCHIATRIE

Les soins et les services offerts aux unités d'hospitalisation et aux cliniques reposent sur une équipe de pédopsychiatres regroupés au sein du Département de pédopsychiatrie. Celui-ci :

- coordonne les activités professionnelles;
- gère les ressources qui lui sont confiées;
- élabore et veille à l'application des règles de fonctionnement;
- planifie la liste de garde et assure une distribution adéquate des soins.

DÉPARTEMENT DE MÉDECINE GÉNÉRALE

Le Département de médecine générale est composé d'une équipe de généralistes expérimentés en regard de la clientèle psychiatrique. En plus d'assurer l'ensemble

des soins physiques, ces médecins se partagent la garde de premier niveau 7 jours par semaine, et ce, 24 heures par jour; un omnipraticien étant continuellement sur place, prêt à répondre à une situation d'urgence.

DÉPARTEMENT DE PHARMACIE

Constitué d'une équipe de pharmaciens ayant acquis un haut niveau d'expertise en lien avec la pédopsychiatrie, le Département de pharmacie a développé un programme de soins pharmaceutiques complet et adapté aux besoins de la clientèle. Soutenue par des technologies de pointe, l'équipe de la pharmacie a intégré des pratiques en pharmacothérapie qui lui permettent de jouer pleinement son rôle clinique auprès des médecins, des infirmières et des infirmiers, des patients et de leur famille.

DÉPARTEMENT DE MÉDECINE DENTAIRE

Le Département de médecine dentaire offre à une clientèle de 10 à 55 ans inscrite principalement dans les centres de réadaptation des services surspécialisés des soins dentaires adaptés à sa condition, soins qu'elle ne pourrait obtenir dans la communauté en raison d'une pathologie psychiatrique ou d'une déficience intellectuelle. Ces services sont donnés au fauteuil ou sous anesthésie générale. L'Hôpital Rivière-des-Prairies a conclu d'importantes ententes qui amènent le Département de médecine dentaire à répondre aux besoins d'une clientèle sans cesse croissante. Le département reçoit des étudiants de la Faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal.

LES SERVICES DIAGNOSTIQUES

La Direction des services professionnels est responsable des services d'imagerie médicale, de prélèvement et d'électrophysiologie offerts à la clientèle de notre établissement qui peut éprouver des craintes importantes lors de certains examens. Afin que ceux-ci soient effectués de façon tout à fait sécuritaire pour les patients et le personnel, les professionnels disposent du temps nécessaire pour approcher le client avec douceur et doigté, de l'appui des surveillants en établissement formés pour prévenir des comportements inadéquats et d'un environnement sécuritaire.

Ces services permettent aux médecins de traiter ces patients, d'obtenir des images radiologiques, des résultats de tests et des lectures électrophysiologiques de grande qualité qui leur seraient difficiles, voire impossibles à obtenir dans la communauté ou dans d'autres hôpitaux.

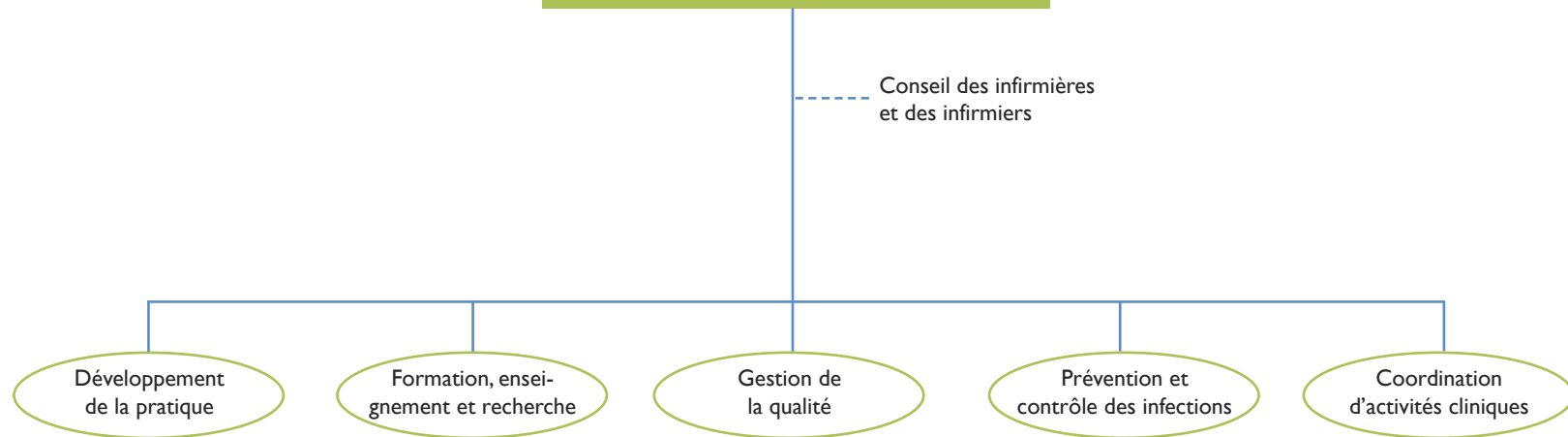
COMITÉ DES COORDONNATEURS PROFESSIONNELS

Dans le cadre de son rôle-conseil, la Direction des services professionnels rencontre environ trois fois par année les responsables des regroupements de discipline dans le cadre du comité des coordonnateurs professionnels. Ce comité vise à favoriser les communications entre les coordonnateurs professionnels et à mieux intégrer les ajustements apportés aux politiques dans leur pratique.

Les professionnels issus des disciplines cliniques (psychologie, service social, ergothérapie, physiothérapie, orthophonie-audiologie, psychoéducation, éducation spécialisée et éducation physique) sont répartis dans les Programmes psychiatriques et s'impliquent activement, en interdisciplinarité, dans la formation des stagiaires et en recherche clinique.



DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS



- Ligne de gestion
- - - Ligne de consultation
- Activités gérées par la direction
- Services gérés par un chef
- Services gérés par la direction



DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS

Sous l'autorité du directeur général, la Direction des soins infirmiers surveille et contrôle la qualité des soins, s'assure de l'élaboration et de la révision des politiques et des procédures des soins infirmiers, de même que des règles de soins infirmiers. Elle veille au bon fonctionnement des comités du conseil des infirmières et infirmiers. Comme direction-conseil, elle assure la distribution appropriée des soins infirmiers en fonction des besoins de l'Établissement et participe aux travaux touchant l'organisation et la planification des soins, et ce, en collaboration avec la Direction des programmes psychiatriques. Elle collabore activement au développement des affaires cliniques et universitaires et participe au comité de coordination du développement clinique, académique et scientifique.

Elle assure et soutient la coordination des activités cliniques de l'Établissement de façon continue. Elle gère les ressources humaines, matérielles et financières sous sa gouverne.

La Direction des soins infirmiers définit la philosophie des soins et choisit, de concert avec la Direction des programmes psychiatriques, les modèles conceptuels appropriés aux clientèles visées dans le but d'orienter la pratique de soins infirmiers dans l'Établissement. Elle assure également, en concertation avec la Direction des programmes psychiatriques, la révision des processus, des méthodes et des pratiques cliniques dans le but d'optimiser l'organisation des soins de l'équipe soignante composée des infirmiers et des infirmières, des éducateurs et des éducatrices, ainsi que des préposés et des préposées aux bénéficiaires.

Elle voit à l'élaboration, à l'implantation, à la réalisation, à l'évaluation et à la mise à jour des programmes de soins infirmiers et au déploiement du plan thérapeutique infirmier. De plus, elle gère des projets de développement de la pratique infirmière.

Elle s'assure de la gestion adéquate de l'administration des médicaments. Elle fait l'analyse des erreurs de médicaments et assure le suivi auprès des instances concernées (pharmacie, unité, infirmière).

Elle collabore avec l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec au processus d'inspection professionnelle et fait le suivi des recommandations. Elle s'assure que les infirmières et les infirmiers de l'Établissement satisfont aux exigences de l'exercice de la profession et au maintien de leurs compétences.

Elle contribue à l'atteinte des objectifs organisationnels, à la définition et à la réalisation de la mission en tenant compte des philosophies de gestion et d'intervention, des valeurs et des orientations organisationnelles. Elle entretient des liens efficaces avec la Direction des services professionnels. De plus, elle participe à l'élaboration des ordonnances collectives, à la révision et à l'élaboration des protocoles. Elle coordonne avec le Département de la pharmacie et la Direction des services administratifs au projet système automatisé et robotisé de distribution de médicaments (SARDM).

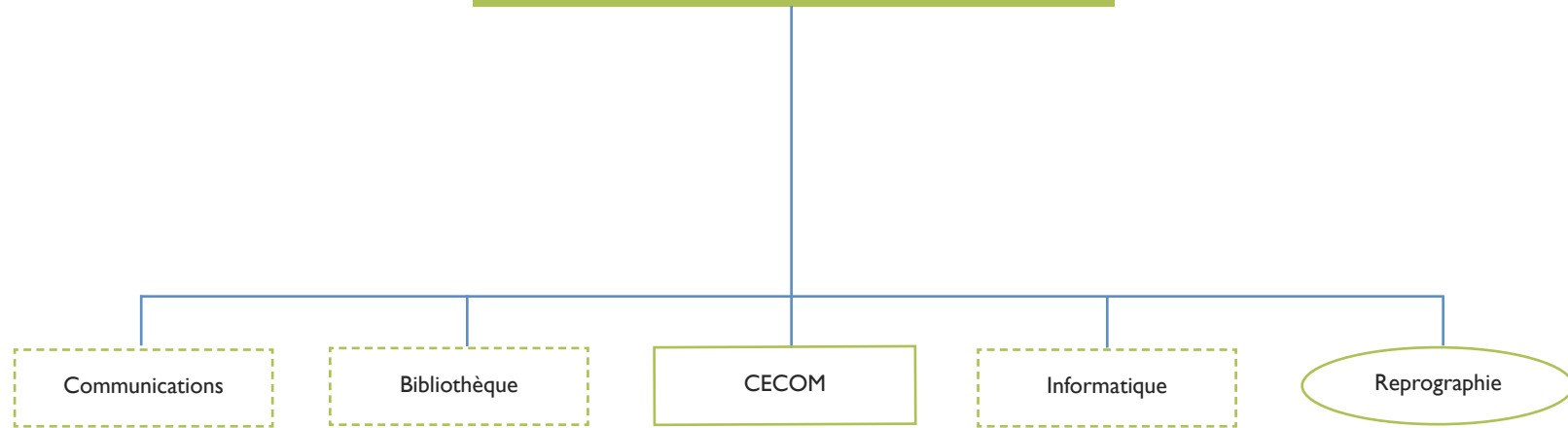
Conformément au contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal, elle participe activement au développement de la recherche, organise et donne de la formation clinique aux stagiaires en soins infirmiers. De plus, en col-

laboration avec la Direction de l'enseignement, elle coordonne les stages en soins infirmiers des établissements d'enseignement collégial, universitaire et autres.

Elle participe activement au recrutement, à la sélection, à la dotation et à l'orientation des infirmières et des infirmiers. Elle applique le programme de soutien clinique volet préceptorat dans le but de faciliter l'arrivée des nouvelles infirmières et des nouveaux infirmiers dans la profession, de même que pour favoriser la rétention à l'HRDP.

Elle préside le comité de prévention et de contrôle des infections et coordonne les activités qui s'y rattachent. Elle assure la supervision de la conseillère en prévention et contrôle des infections.

**DIRECTION DES COMMUNICATIONS
ET DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**



- Ligne de gestion
- - - Ligne de consultation
- Activités gérées par la direction
- Services gérés par un chef
- Services gérés par la direction



DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Sous l'autorité du directeur général, la Direction des communications et des ressources informationnelles assume les responsabilités inhérentes à la gestion, à la planification, à l'organisation et à l'évolution des services qui la composent. Elle voit aussi à l'application de la Loi sur l'accès et la protection des renseignements personnels et au suivi du calendrier de conservation des documents.

COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES

Gardienne de l'image de l'organisation, la Direction des communications et des ressources informationnelles joue un rôle-conseil auprès de l'ensemble des directions de l'Hôpital. Conformément au plan de communication, elle favorise les échanges et la diffusion d'information dans une perspective d'amélioration continue du climat organisationnel.

La Direction et son équipe des communications développent et mettent en place des mécanismes pour connaître et faire rayonner les innovations, les découvertes, les réalisations, les pratiques et l'expertise des membres de la communauté de l'Hôpital Rivière-des-Prairies, et ce, tant aux publics interne qu'externe.

Elle assiste les membres de la communauté de l'Hôpital dans le choix de leurs outils et de leurs stratégies de communication. Elle leur offre un soutien rédactionnel et de révision linguistique.

Elle rédige et collabore à la rédaction des publications officielles de l'Hôpital.

Seule responsable des relations avec les médias, la Direction des communications et des ressources informationnelles reçoit et coordonne leurs demandes auprès des experts des différentes sphères de soins et de services de l'Hôpital Rivière-des-Prairies. Elle fait la promotion auprès des différents médias du savoir des professionnels, des médecins et des chercheurs de l'Hôpital.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La Direction des communications et des ressources informationnelles veille rigoureusement à la sécurité des actifs informationnels. En ce sens, en collaboration avec les autres directions, elle élabore et assure le suivi du plan directeur des ressources informationnelles. De plus, elle élabore et actualise le plan directeur des technologies informatiques.

MANDAT DES SECTEURS D'ACTIVITÉ RELEVANT DE LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

En soutien aux mandats de développement des affaires cliniques, d'enseignement et de recherche, les secteurs d'activité suivants contribuent au développement et au transfert des connaissances.

Bibliothèque

- Constituer et développer des collections de différents types de documents à des fins de recherche, d'enseignement et d'information clinique;
- Constituer et développer des collections de différents types de documents pour les patients et leur famille à des fins d'enseignement, d'information et de loisir;

- Créer un lieu propice à l'apprentissage et à la découverte;
- Répondre aux besoins d'information et de recherche bibliographique des membres de la communauté de l'Hôpital, des patients et de leur famille.

CECOM

- Produire et diffuser des documents multimédias de prévention, de promotion et de transfert des connaissances en santé mentale;
- Offrir son expertise et sa plateforme technique aux partenaires des réseaux de la santé, des services sociaux, de l'enseignement ainsi qu'à la communauté scientifique;
- Promouvoir la pédopsychiatrie par la diffusion, la coproduction et la production des documents en santé mentale;
- Produire, en collaboration avec les professionnels et les chercheurs de l'Hôpital, des outils thérapeutiques pour les intervenants en santé mentale aux plans local, national et international.

Informatique

- Assurer la mise en place et l'administration des systèmes et des réseaux informatiques nécessaires à l'ensemble des activités de l'Hôpital;
- Appliquer les normes de sécurité des actifs informationnels;

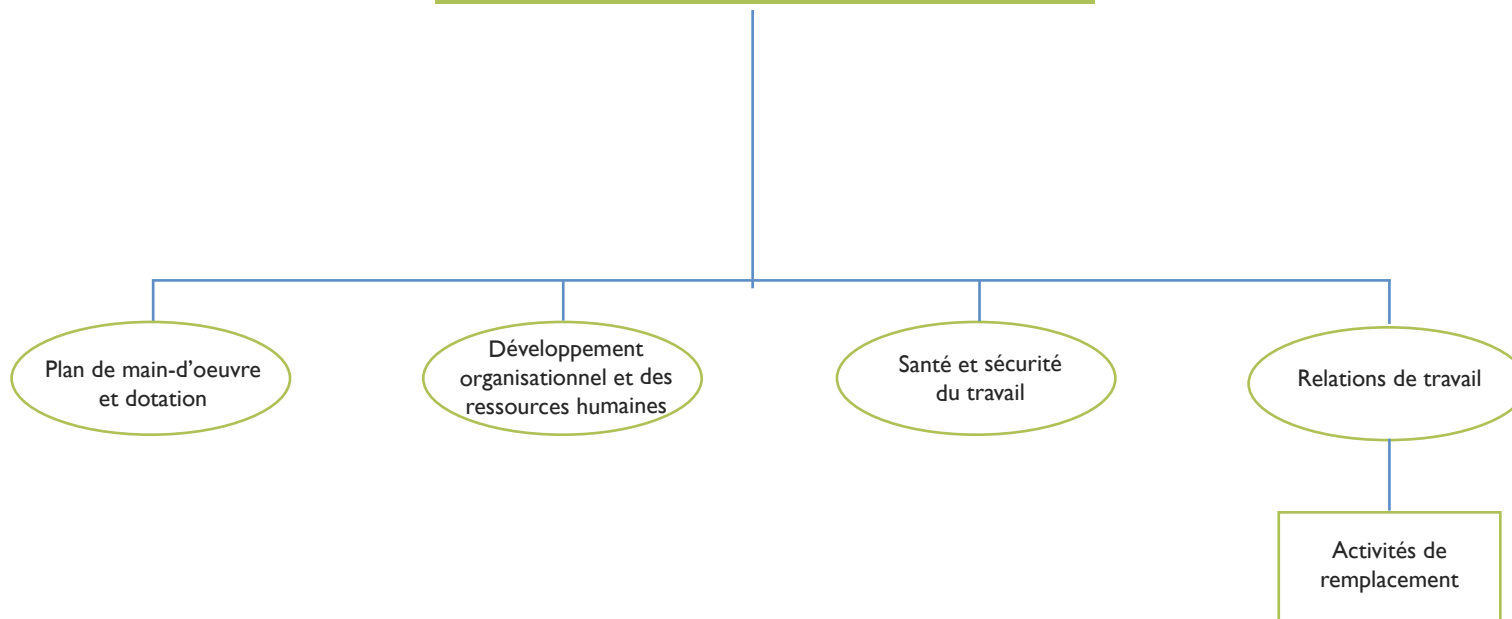
- Assurer un soutien technique aux utilisateurs, les guider dans la bonne utilisation des ressources informatiques et dans leurs besoins d'acquisition;
- Veiller à l'évolution du parc informatique;
- Assurer le soutien au développement des technologies.

Reprographie

- Répondre aux besoins de reprographie de tous les secteurs de l'Hôpital.
- Concevoir et faire la mise à jour des formulaires cliniques et administratifs de l'Hôpital et en assurer l'impression pour maintenir les réserves du Service de l'approvisionnement.
- Concevoir les cartes professionnelles et de rendez-vous de tous les secteurs de l'Hôpital et en assurer l'impression.
- Concevoir divers travaux d'infographie pour tous les secteurs de l'Hôpital.



**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
ORGANISATIONNEL ET DE LA GESTION DES
RESSOURCES HUMAINES**



— Ligne de gestion

- - - Ligne de consultation

○ Activités gérées par la direction

□ Services gérés par un chef

□ Services gérés par la direction



DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous l'autorité du directeur général, la Direction du développement organisationnel et de la gestion des ressources humaines (DDOGRH) assure la planification, l'organisation et le contrôle de l'ensemble des activités nécessaires à l'embauche d'employés compétents et en nombre suffisant pour la réalisation de la mission de l'Hôpital. Elle conçoit un plan prévisionnel de la main-d'oeuvre. Elle assure les activités de remplacement du personnel, élabore des stratégies d'attraction et de rétention, le tout en vue d'optimiser son positionnement dans un marché d'emploi très concurrentiel et marqué par des pénuries systémiques de certaines catégories d'emploi.

La DDOGRH prépare, avec la participation des gestionnaires, des employés et de leurs représentants, un plan de maintien et de développement des compétences et des talents, accompagne et assure les activités-conseils et de soutien administratif auprès des gestionnaires dans l'élaboration et le suivi des plans de développement. Ces plans visent notamment à maintenir les connaissances, les habiletés et les attitudes à l'égard des tâches à accomplir, de la performance et de l'efficacité des soins et des services offerts, et ce, dans un contexte en pleine évolution.

Elle veille à structurer et à organiser le processus d'accueil et d'intégration, ainsi que le suivi de la probation des nouveaux employés. Elle instrumente et assure le suivi lié au processus d'appréciation du rendement.

La DDOGRH assure les services-conseils auprès de ses clients pour l'interprétation des contrats de travail, les problématiques d'actes fautifs, l'organisation du travail ainsi que la représentation de l'employeur auprès des officiers syndicaux.

Par ses activités de santé et de sécurité au travail, elle veille à minimiser les risques de lésions professionnelles et à améliorer la sécurité des personnes qui travaillent à l'Hôpital tout en tenant compte des droits et de la sécurité des patients. Elle veille à développer des actions favorables à l'augmentation de la présence au travail et provoque la santé en milieu de travail.

La DDOGRH voit, dans une perspective de maintien d'un climat de travail harmonieux, à la mise en place et au bon fonctionnement du comité paritaire en santé et sécurité du travail et du comité de prévention et de traitement des plaintes (harcèlement – violence).

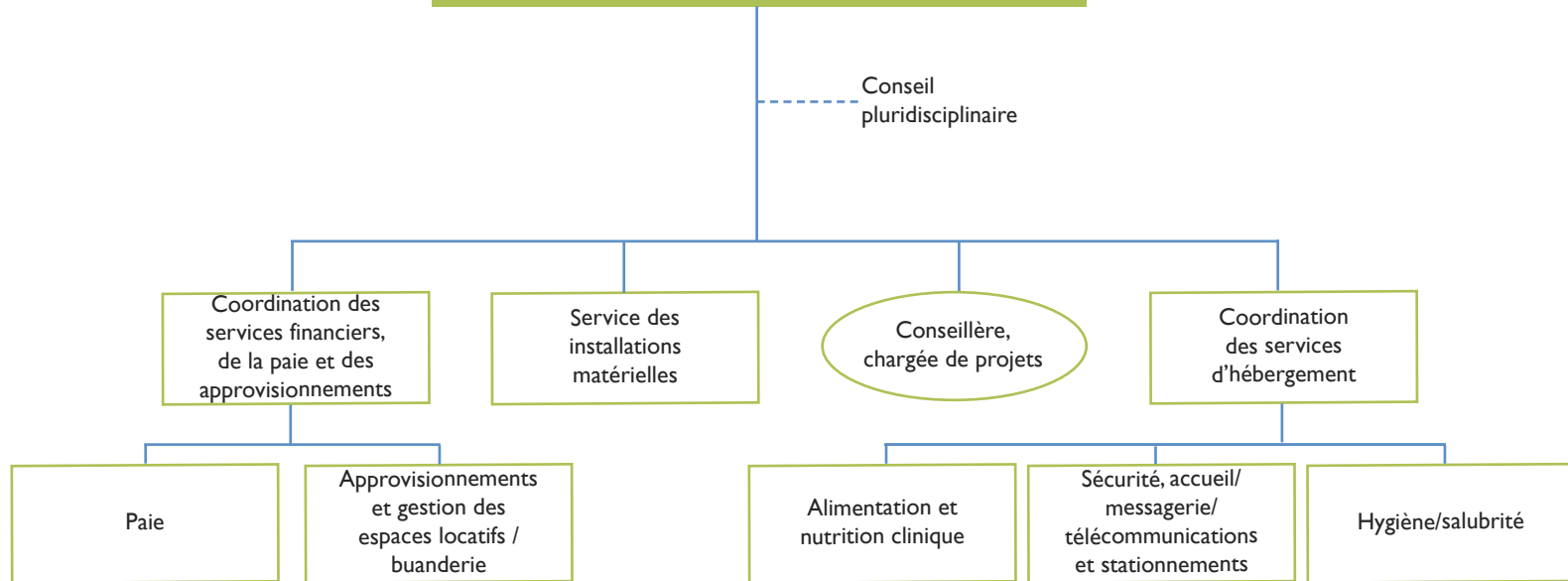
Elle assure l'optimisation d'un système de gestion informatisée visant à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources disponibles, la qualité des informations de gestion et les délais pour les traiter et les livrer aux clients. Elle voit à la tenue, à l'accessibilité et à l'application des règles de conservation du contenu des dossiers des employés.

La DDOGRH voit à l'application et à l'information des règles de rémunération, des avantages sociaux et des régimes d'assurance collective. Elle développe et

encourage des projets de qualité de vie au travail et des activités de reconnaissance orientées vers les employés. Elle témoigne, par ses actions, de son engagement à une préoccupation d'utilisation responsable des ressources utilisées, et ce, en appui à la philosophie de gestion des ressources humaines.

La DDOGRH assure également l'accompagnement de l'équipe du Comité de direction en lien avec son plan d'orientation stratégique et soutient les gestionnaires dans le changement.

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS



- Ligne de gestion
- - - Ligne de consultation
- Activités gérées par la direction
- Services gérés par un chef
- Services gérés par la direction



DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Sous l'autorité du directeur général, la Direction des services administratifs (DSA) regroupe les activités des ressources financières, de même que le plateau des services techniques. Elle doit s'assurer d'offrir des services qui permettent de donner ultimement des soins de qualité à la clientèle dans un environnement sécuritaire.

Le volet financier comporte l'élaboration et la mise en place des contrôles internes dans le respect des règles et des procédures de l'Établissement, de l'Agence et du MSSS. À l'aide d'un système de contrôle décentralisé, la Direction des services administratifs assure la distribution des budgets par centre d'activité et le suivi périodique des dépenses. Elle émet, lorsque requis, des recommandations à la Direction générale. Elle assure la reddition de comptes financière auprès de l'Agence et du MSSS. Elle fournit aux gestionnaires de l'organisation toute information utile au suivi financier de leur service. Elle assure une participation et une représentation de l'Établissement au sein des divers comités régionaux et provinciaux qui relèvent de ses secteurs. Sous le volet financier, la Direction des services administratifs est responsable des activités des approvisionnements / buanderie, de la logistique et de la paie.

Le plateau des services techniques voit au maintien d'un environnement sécuritaire et confortable pour les patients, les visiteurs et les personnes qui œuvrent à l'Hôpital et dans ses installations. Dans une perspective de développement durable avec un maximum d'efficacité, il assure le fonctionnement et l'entretien des bâtiments,

des ressources énergétiques, des équipements et des terrains. De plus, la Direction des services administratifs s'assure de la performance des services d'hébergement par ses activités d'alimentation et de nutrition clinique, d'hygiène et de la salubrité, de la sécurité et des télécommunications.

L'équipe de la Direction des services administratifs voit à la mise à jour et au rehaussement de ses équipements, à la réfection de l'environnement pour répondre à la mission de l'organisation et à l'amélioration de l'efficacité des équipes de soutien en lien avec l'évolution des activités dans l'Établissement. Elle met tout en œuvre pour assurer la pérennité de ses actifs immobiliers et mobiliers.

D'autres activités complètent l'offre de service de la Direction des services administratifs.

SECTEUR FINANCIER

- Activités de paie;
- Préparation et suivi des statistiques;
- Soutien technique à tous les dossiers avec volet financier (vente de service, entente, etc.).

SECTEUR TECHNIQUE

- Gestion des projets de rénovation et autres projets tels que le maintien des actifs;
- Planification et recommandations des priorités d'entretien et de rénovation;
- Actualisation du plan des mesures d'urgence.

COMITÉS

- Comité vert organisationnel;
- Comité d'études des projets déposés à la Fondation;
- Comité des mesures d'urgence.



TABLE DES MATIÈRES

Organigramme général de l'HRDP ●	2
Identité juridique / Mission / Vision / Mandat / Valeurs ●	3
Philosophie de gestion / Philosophie d'intervention ●	4
Clientèle visée et territoire de service / Modèle d'organisation de services par programmes ●	5
Enseignement / Recherche ●	6
Conseil d'administration ●	7
Direction générale ●	10
Direction générale adjointe aux affaires cliniques, universitaires et partenariales ●	12
Direction de la recherche ●	14
Direction de l'enseignement ●	16
Direction des programmes psychiatriques ●	20
Direction des services professionnels ●	24
Direction des soins infirmiers ●	28
Direction des communications et des ressources informationnelles ●	30
Direction du développement organisationnel et de la gestion des ressources humaines ●	34
Direction des services administratifs ●	36



**DIRECTION DES COMMUNICATIONS
ET DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

7070, boulevard Perras
Montréal (Québec) H1E 1A4

Téléphone : **514 323-7260**

www.hrdp.qc.ca

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 9 FÉVRIER 2011



